

Des responsables de l'ONU saluent la signature, par la police nationale congolaise, d'un plan d'action pour lutter contre les violences sexuelles

Déclaration aux médias – Pour distribution immédiate

(New York / Kinshasa, 11 novembre 2019)

Après des mois de consultations avec les autorités congolaises, y compris auprès de la Conseillère spéciale du Chef de l'Etat en charge de la jeunesse et de la lutte contre les violences faites à la femme, et d'un plaidoyer soutenu de la part de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et Affaires coutumières congolais a signé, le 5 novembre dernier, le plan d'action de la Police nationale congolaise (PNC) de lutte contre les violences sexuelles.

Ce plan d'action constitue une avancée significative dans la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit ainsi que la réaffirmation des engagements pris par le Président Tshisekedi et le nouveau Gouvernement à la fois de prévenir ce fléau et de s'y attaquer.

La Représentante spéciale du Secrétaire général en République démocratique du Congo (RDC), Leila Zerrougui, s'est félicitée de la signature du plan d'action et a assuré que la MONUSCO apporterait son soutien au secrétariat de la commission qui vient d'être installée afin d'en superviser la mise en œuvre. Il est aussi prévu que le suivi des progrès enregistrés soit intégré dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées au conflit. « La signature du plan d'action est particulièrement importante au moment où la MONUSCO encourage les partenaires de la République démocratique du Congo à soutenir la professionnalisation des forces de sécurité », a déclaré Leila Zerrougui.

L'objectif du plan d'action est de mettre un terme aux violences sexuelles commises par des agents de la PNC mais aussi de contribuer à la prévention des violences sexuelles et à leur réponse en RDC, notamment dans le cadre de la lutte contre l'impunité et de la protection des victimes et des témoins.

Le plan d'action de la PNC réaffirme l'engagement du Gouvernement congolais à garantir que ces crimes graves ne demeurent pas impunis. Il insiste également sur la responsabilité des commandants à prévenir et sanctionner les violences commises par les éléments de la PNC sous leur autorité.

La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles en conflit, Pramila Patten, a salué la signature du plan d'action. « Je félicite le Président Tshisekedi et le nouveau Gouvernement pour continuer à faire de la lutte contre la violence sexuelle une priorité et de la considérer comme un pilier essentiel dans leur stratégie visant à instaurer la stabilité et la paix dans les régions du pays touchées par les conflits, tel que décrit dans le communiqué conjoint signé entre les Nations Unies et le Gouvernement en 2013. »

« Je salue tout particulièrement l'engagement renouvelé de prévenir les violences sexuelles liées au conflit commises par des membres de la police nationale et j'appelle le Gouvernement à allouer le budget nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce plan. J'encourage également les autorités nationales à apporter un soutien renforcé à l'unité de la police spéciale de protection de l'enfant et de la femme (PSPEF). Mon bureau, en étroite coordination avec la MONUSCO et les partenaires internationaux, est disponible pour apporter un soutien technique à la mise en œuvre intégrale et effective du plan comme cela a été demandé par le Gouvernement » a conclu Pramila Patten.

Contact médias

Géraldine Boezio, Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles en conflit, *New York*. Téléphone : +1 917 367-3306 geraldine.boezio@un.org

Florence Marchal, Bureau de La Représentante spéciale du Secrétaire général en République démocratique du Congo, *Kinshasa*. Téléphone +243 99 706 88 04 marchalf@un.org